



Politique environnementale d'Air Transat

La prospérité de l'industrie du voyage et du tourisme repose sur une planète en santé et des collectivités durables. Air Transat reconnaît et accepte la responsabilité qui lui incombe de contribuer à l'atteinte de ce but et s'est donné comme objectif stratégique d'être un chef de file de son secteur en matière de performance environnementale. Pour tout ce qui touche ses opérations, ses activités, son siège social, ses installations d'entretien et l'élimination des aéronefs à la fin de leur vie utile, Air Transat a donc pris les engagements suivants :

1. **Se conformer** à l'ensemble des exigences légales municipales, provinciales, fédérales, internationales et autres qui sont applicables à Air Transat, puis, dans la mesure du possible, mettre en place des pratiques allant au-delà de ces exigences.
2. **Protéger l'environnement et prévenir la pollution** par la réduction des impacts générés par ses activités, ses immeubles et ses chaînes d'approvisionnement, grâce à une meilleure gestion des pratiques environnementale, telles que l'amélioration du niveau d'efficacité énergétique de l'organisation, ainsi qu'une gestion des matières résiduelles plus accrue.
3. **Améliorer** de façon continue son système de gestion environnementale, ainsi que de sa performance environnementale, par la mise en œuvre et la mise à jour de ses objectifs et par la formation et la mobilisation de ses employés et de ses parties intéressées, et ce, dont les activités ont des répercussions importantes sur l'environnement.
4. **Collaborer** avec toutes ses principales parties intéressées (employés, fournisseurs, collectivités et gouvernements) en ce qui a trait aux initiatives et aux enjeux touchant l'environnement, le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises.